

DÉDUCTIONS FISCALES ET CRÉDITS D'IMPÔT

Version Québec

DÉDUCTIONS FISCALES CRÉDITS D'IMPÔT



Montant qui permet au contribuable de réduire son revenu imposable avant l'application de son taux d'imposition.

Plus le revenu est élevé, plus l'incidence est grande.

Montant permettant au contribuable de réduire le montant de ses impôts à payer. Les crédits d'impôt ont la même valeur pour tous les contribuables.

Montant personnel de base : il est le même pour tous les contribuables, peu importe leur niveau de revenu. Il correspond au montant qu'un particulier peut gagner sans avoir à payer d'impôt.



NON-REMBOURSABLES

Permet de réduire l'impôt à payer jusqu'à concurrence du montant d'impôt dû.

REMBOURSABLES

Permet d'abord de réduire l'impôt à payer. L'excédent donne lieu à un remboursement.



DÉDUCTIONS COURANTES

Déduction pour REER/RPAC
Déduction pour régimes de pension agréés
Frais financiers et frais d'intérêt
Pertes en capital et pertes autres qu'en capital
Déduction pour gains en capital
Cotisations syndicales et professionnelles
Frais de garde (fédéral)
Pension alimentaire payée
Frais de déménagement

NON-REMBOURSABLES

Crédit pour époux, conjoint de fait ou personne semblable
Montant en raison de l'âge
Crédit relatif au revenu de pension
Fonds de travailleurs
Crédit d'impôt pour dividendes
Aidants naturels
Montant canadien pour emploi
Montant pour revenu de pension
Crédit d'impôt pour personnes handicapées
Crédit d'impôt pour frais de scolarité et études
Frais médicaux
Dons
Crédit pour impôts étrangers

CRÉDITS D'IMPÔT COURANTS

REMBOURSABLES

Cotisations au RPC ou au RRQ et paiement en trop d'assurance-emploi
Crédit d'impôt pour TPS/TVH
Abattement du Québec
Frais de garde (Québec)
Services de soutien à domicile (Qc)
Crédits provinciaux ou territoriaux pour prestation pour enfant



Déductions d'impôt du fédéral
Déductions d'impôt du Québec

Crédits d'impôt remboursables et non remboursables fédéraux et provinciaux

EXEMPLE DE DÉDUCTIONS FISCALES ET CRÉDITS D'IMPÔT

Contexte

- (A) Julie est veuve et vit à Laval, au Québec, avec sa fille de dix ans.
- (B) Elle a cotisé 10 000 \$ à son REER en février 2020.
- (C) Elle a gagné un revenu d'emploi comme avocate de 400 000 \$ et elle a reçu un revenu de dividende admissible de 7 500 \$ pour ses placements non enregistrés.
- (D) Elle a fait des dons pour un montant de 4 000 \$, et (E) a payé 2 201 \$ en frais du Barreau du Québec.
- (F) Elle a payé 1 500 \$ en honoraires de placement pour ses placements non enregistrés.

Calcul du revenu imposable

Revenu d'emploi		400 000 \$	(C)
Revenu de dividendes majoré	+	10 350 \$	(C)
Dédutions :			
Déduction pour REER	-	10 000 \$	(B)
Honoraires professionnels	-	2 201 \$	(E)
Frais financiers	-	1 500 \$	(F)
Frais de garde	-	5 000 \$	(A)
Revenu imposable	=	<u>391 649 \$</u>	

Calcul de l'impôt (année d'imposition 2020)

	Fédéral		Québec		
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Calcul de l'impôt-tranches d'imposition					
0-48534\$	15%	7 280,10 \$	0-44545\$	15%	6 681,75 \$
48535-97069	20,50%	9 949,47 \$	44546-89080	20%	8 906,80 \$
97069-150473	26%	13 885,04 \$	89081-108390	24%	4 634,16 \$
150473-214368	29%	18 529,55 \$	108391 et plus	25,75%	72 938,94 \$
214368 et plus	33%	58 502,73 \$	Total		93 161,65 \$
Total		108 146,89 \$			
Crédits d'impôts					
Montant personnel de base	12298 * 15%	(1 844,70) \$	Montant personnel de base	15532*15%	(2 329,80) \$
Équivalent du montant pour conjoint	12298 * 15%	(1 844,70) \$	Équivalent du montant pour conjoint	s.o.	
Crédit d'impôt pour dividendes	10350*15,0197%	(1 554,54) \$	Crédit d'impôt pour dividende	10350*11,78%	(1 219,23) \$
Montant canadien pour emploi	1245*15%	(186,75) \$			
Dons	200*15%	(30,00) \$	Dons	4000*25,75%	(1 030,00) \$
	3800*33%	(1 254,00) \$			
Abattement du Québec	101 432,20*16,5%	(16 736,31) \$			
Solde dû		84 695,89 \$			88 582,62 \$
101 432,20\$ provient de 108 146,89\$-totaux crédits avant abattement du Québec					
Source	Rajustement de montants en fonction de l'indexation pour l'impôt des particuliers et les prestations - Canada.ca Crédit d'impôt pour dons - CFFP (usherbrooke.ca)				

Publié le 8 février 2021 par Banque Nationale

© 2021 Banque Nationale du Canada. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada. Les droits d'auteur dans ces articles et renseignements appartiennent à la Banque Nationale du Canada et à d'autres entités de son groupe.

L'information, les renseignements et les données fournis dans le présent document, y compris ceux fournis par des tiers, sont considérés exacts au moment de leur impression et ont été obtenus de sources que nous avons jugées fiables. Nous nous réservons le droit de les modifier sans préavis. Ces informations, renseignements et données vous sont fournis à titre informatif uniquement. Aucune représentation ni garantie, explicite ou implicite, n'est faite quant à l'exactitude, la qualité et le caractère complet de cette information, de ces renseignements et de ces données.

Le document peut comprendre des liens vers d'autres sites Internet ou vers d'autres ressources ou entreprises exploitées par d'autres personnes (collectivement, les « autres sites »). Les autres sites sont indépendants de Banque Nationale du Canada et cette dernière n'a aucune responsabilité à l'égard des autres sites, de leurs entreprises, de leurs biens, de leurs services ou de leur contenu et n'a aucun contrôle sur ceux-ci. Votre utilisation d'autres sites et vos relations avec les propriétaires ou les exploitants d'autres sites sont à vos propres risques.